



**COUR D'APPEL D'AGEN**

**Agen, le 17 juillet 2023**

Le premier président  
de la Cour d'appel d'AGEN  
Le procureur général  
près ladite Cour

à

Madame - Monsieur le président  
Tribunal judiciaire  
AUCH - CAHORS  
Monsieur le procureur de la République près  
ledit Tribunal

**Objet :** Conciliateur de justice  
**N/Ref. :** VJ/14-2022/0049

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, une copie de l'ordonnance en date du 17 juillet 2023 renouvelant Mme Aurore GARCIA GUILLEN dans ses fonctions de conciliateur de justice sur le ressort du tribunal judiciaire d'AGEN.

Vous voudrez bien :

- en faire assurer l'affichage dans votre juridiction à l'endroit le plus approprié.

P/le procureur général,  
Le substitut général,

Corinne CHATEIGNER

P/Le premier président,  
La présidente de chambre,

Maryse LE MEN-REGNIER

**CA**  
Avenue de Lattre de Tassigny  
47916 Agen Cedex 09  
Téléphone : 05 53 77 95 00  
[sec.pppg.ca-agen@justice.fr](mailto:sec.pppg.ca-agen@justice.fr)

COUR D'APPEL D'AGEN  
Le premier président

**- ORDONNANCE N° 84/2023 -**

Nous, Maryse LE MEN-REGNIER, présidente de la chambre de l'instruction, agissant sur délégation du premier président de la Cour d'appel d'Agen,

Vu le décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs de justice, modifié par les décrets n° 91-583 du 18 mai 1981 et n° 93-254 du 25 février 1993, n° 96-1091 du 13 décembre 1996, n° 2000-344 du 19 avril 2000 et n° 2008-484 du 22 mai 2008,

Vu la demande de renouvellement en date du 13 juin 2023 de Mme Aurore GARCIA GUILLEN dans ses fonctions de conciliatrice de justice,

Vu l'avis de la vice-présidente chargée des contentieux de la protection au tribunal judiciaire d'Agen en date du 11 juillet 2023,

Vu les réquisitions de M. le procureur général en date du 13 juillet 2023,

Renouvelons aux fonctions de conciliateur de justice Mme Aurore GARCIA GUILHEN pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le ressort du tribunal judiciaire d'Agen et des tribunaux de proximité dépendant de celui-ci,

Précisons que les procès verbaux de conciliation établis par Mme Aurore GARCIA GUILLEN devront être déposés au tribunal judiciaire d'Agen ou aux tribunaux de proximité selon l'exercice du lieu de ses fonctions.

Fait à Agen le 17 juillet 2023

La présidente de chambre,

  
Maryse LE MEN-REGNIER